Majorité municipale :

Julien POLAT, Yves ALLARDIN, Alyne MOTTE, Anthony MOREAU, Lydia RUELLO MOGORE, Chokri BADREDDINE, Armelle LE BOURDONNEC, Stéphane VALENTIN, Nadine FAYOLLE, Nicolas JULLIARD, Brigitte PARIS, André GAL, Martine CHASSON, Bruno GATTAZ, Filipa BEVILACQUA-PAHON, Michel GUICHERD-DELANNAZ, Basak SEVEN, Elodie LIVERNAIS, Bernard GRANDCAMP, Héloïse BARADEL, Bruno SARRAT, Corinne MOLLIER-SABET, Pierre BONNARDON, Farida BRABRI, Nicolas VUILLERMOZ-BIRON, Peggy CHUNG-PEREZ, Franck DUFFOUR et Grace DA COSTA

Jusqu'à 14 jours pour accéder à un crématorium pour inhumer un proche : le scandale de la gestion des crématoriums par les PFI !

En date de ce lundi 5 juin, M. Le Préfet de l'Isère a signé un arrêté prolongeant le délai réglementaire de crémation, habituellement fixé à 6 jours, à une durée de 14 jours calendaires après décès. Raison de cette disposition exceptionnelle :le crématorium de Gières, géré par les PompesFunèbres Intercommunales (PFI), sera fermé pour travaux entre le vendredi 9 juin et le 3 octobre 2023.

L'insuffisance d'outils de crémation en sud-Isère, qui occasionne déjà à certaines périodes de l'année des délais difficilement supportables pour les familles de défunts, est rendue insoutenable par l'indisponibilité temporaire du crématorium de Gières pour une durée de 4 mois.

S'il est compréhensible qu'un crématorium doive faire l'objet d'opérations de maintenance périodique, nous dénonçons le renoncement concomitant des PFI à réaliser le projet de crématorium de Voiron, pour lequel elles ont obtenu, au terme d'une procédure lourde de mise en concurrence, l'attribution d'une Délégation de Service Public (DSP) par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Par une DSP en date du 24 novembre 2014, le Pays Voironnais a en effet confié aux PFI, après mise en concurrence, la construction et l'exploitation d'un crématorium dimensionné pour recevoir jusqu'à 1500 crémations par an, pour une durée de 25 ans, sur un terrain affecté à cette destination dans le parc d'activité du Parvis 2, dans une géographie idéalement accessible par voie autoroutière ou la rocade ouest de Voiron.

Au terme d'une enquête publique qui s'est déroulée en juin et juillet 2020, et qui a manifesté une adhésion massive au projet de la part de la population, un permis de construire a été délivré aux PFI, purgé de recours depuis. Mais malgré l'aboutissement de cette procédure excessivement lourde et complexe, les PFI ont notifié au Pays Voironnais, au début de l'année2023, leur renoncement unilatéral à l'engagement du projet. Au mépris de leurs obligations contractuelles, les PFI organisent de manière totalement consciente la pénurie de capacité de crémation avec pour conséquence d'aggraver la souffrance des familles dans le désarroi lorsqu'elles doivent parfois attendre près de 2 semaines pour inhumer un proche défunt.

Nous dénonçons l'absence totale d'empathie, et le mépris affiché par la Métropole de Grenoble face au respect légitime de ses obligations en qualité d'actionnaire majoritaire de la SEM PFI. Nos démarches engagées auprès du Président de la Métropole, Christophe FERRARI, sont demeurées lettre morte.

Les PFI portent donc sur leurs épaules l'entière responsabilité de cette situation consternante, car la réalisation du crématorium de Voiron dans les délais initialement prévus, aurait permis de rendre soutenable cette fermeture temporaire du crématorium de Gières.